

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2011

Compte-rendu

L'an deux mil onze, le treize du mois de mai, à vingt heures et trente cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 7 mai 2011, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

Secrétaire de séance désignée : Madame Corinne CORTOT



Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2011, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Reconduction des contrats CDD :

Le contrat de Mademoiselle Cindy FRELIN en qualité de gérante de l'Agence Postale Communale arrive à échéance, le 30 juin 2011, celui de Madame Françoise WACHOWIAK en qualité de secrétaire de mairie échoit le 7 septembre 2011, il convient de les renouveler.

La commission ad hoc s'étant réunie précédemment, Monsieur le Maire propose la reconduction des deux contrats selon les mêmes conditions et pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler les contrats et charge Monsieur le Maire de remplir les formalités nécessaires.

Subvention aux associations :

1) **L'amicale des sapeurs pompiers de Pontailleur-sur-Saône** sollicite une subvention pour le fonctionnement de sa **section « Jeunes Sapeurs Pompiers »**

qui comporte, pour l'année 2011, 12 jeunes. Monsieur le Maire précise qu'une jeune fille du village est membre de cette association et que la section participe aux manifestations patriotiques sur la commune (8 mai et 11 novembre).

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 100 € en faveur de la section « Jeunes Sapeurs Pompiers » de l'amicale des Sapeurs Pompiers de Pontailler-sur-Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'octroi d'une subvention de 100 € à la section « Jeunes Sapeurs Pompiers » de l'amicale des Sapeurs Pompiers de Pontailler-sur-Saône.

2) L'Entente Sportive Pontailler Lamarche sollicite une subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2010-2011. Cette association compte une centaine de joueurs de 6 à 18 ans dont 7 joueurs issus de la commune de Vielverge.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 70 € (soit 10 € par joueur) en faveur de l'Entente Sportive Pontailler Lamarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'octroi d'une subvention de 70 € à l'Entente Sportive Pontailler Lamarche.

3) Le C.F.A. « La Noue » (1 élève), l'Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment et les Travaux Publics de la Côte d'Or (2 élèves) et la Maison Familiale Rurale de Baigneux-les-Juifs (1 élève) sollicitent une aide financière pour participer aux frais de scolarité de quatre élèves issus de notre village.

Monsieur le Maire propose de refuser ces demandes au motif que les établissements concernés ne relèvent pas de la compétence communale et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le refus de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 7 voix POUR, et 2 abstentions sur les refus cités ci-dessus.

4) Les associations suivantes sollicitent une subvention auprès de la commune :

- **Association française contre les myopathies – délégation de Côte d'Or** agit au quotidien en apportant un soutien moral et un accompagnement indispensables aux personnes atteintes de maladies neuromusculaires. La subvention demandée permettrait à l'association de poursuivre ses actions.

- **Association française des sclérosés en plaques** apporte son soutien aux personnes atteintes de sclérose en plaques. La subvention demandée permettrait à l'association de poursuivre ses actions.

- **Comité départemental de la semaine nationale des personnes handicapées physiques** vient en aide aux personnes handicapées. Il organise chaque année une manifestation à Dijon dans le cadre de la semaine nationale des personnes

handicapées physiques. La subvention demandée permettrait à l'association de poursuivre ses actions.

- **Association départementale de parents de personnes handicapées mentales et leurs amis** qui a pour but d'aider les personnes porteuses d'un handicap mental et leur famille. La subvention demandée permettrait à l'association de poursuivre ses actions.

Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer de subventions pour ces différents organismes car ils font partie des différentes grandes causes nationales pour lesquelles la commune ne donne aucune participation.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces refus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 6 voix POUR, et 3 abstentions sur les refus cités ci-dessus.

5) Société de chasse « La Diane » - Association « S'Poire » - Club de l'amitié de Vielverge et de Soissons

Bien que ces associations n'aient pas envoyé de demande de subvention, Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 100 € à chacune, s'agissant des associations du village.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que ces associations ont participé aux différentes animations municipales qui ont eu lieu au cours de l'année 2010 et qu'elles seront à nouveau sollicitées pour les festivités 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € à chacune des associations suivantes : Société de chasse « La Diane » - Association « S'Poire » - Club de l'amitié de Vielverge.

6) La coopérative scolaire de l'école maternelle sollicite une subvention pour le voyage scolaire de fin d'année aux Maisons Comtoises de Nancray (25)

Le coût du transport est de 345.00 € et celui de la visite et des ateliers de 389.00 € soit un total de 734.00 €uros.

Le montant sollicité est de 300.00 €, Monsieur le Maire propose d'accéder à la demande.

Murielle ROCHE demande le financement de la moitié du voyage, soit 175,00 €. D'autres conseillers proposent 200.00 €.

Propositions du Conseil Municipal sur le montant de la subvention : 5 voix POUR 200.00 €, et 4 voix POUR 300.00 €.

Puis le Conseil Municipal se prononce à 7 voix POUR et 2 abstentions sur l'octroi d'une subvention de 200 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle.

Rachat d'un caveau :

Une ancienne habitante de la commune ayant vendue sa propriété sur le village a souhaité translater le corps de sa défunte mère.

Le caveau monobloc n'étant pas transportable, cette personne a souhaité le vendre. La commune n'ayant plus de caveau d'attente pour les périodes de grands froids où l'on ne peut creuser le sol, Monsieur le Maire s'est renseigné auprès de différents marbriers et a négocié avec cette personne.

Le prix de rachat convenu est de deux cents Euros et le Conseil doit se prononcer pour pouvoir effectuer le paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 7 voix POUR, et 2 abstentions pour le rachat du caveau au prix de deux cents Euros.

Tarif photocopies et petites prestations :

Le tarif des photocopies n'a pas augmenté depuis plusieurs années, une délibération de décembre 2007 le maintient à 0.25 Euros.

Depuis la commune s'est équipée d'un photocopieur plus performant et permettant des photocopies couleur.

Monsieur le Maire propose que soit défini les tarifs pour les différents formats possibles en noir ou en couleur, ainsi que les autres prestations ci-dessous :

	Noir et Blanc	Couleur
Photocopie A 4	0.25 €	0.50 €
Photocopie A3	0.50 €	1.00 €
Télécopie A 4	0.25 €	
Télécopie A 3	0.50 €	
Plastification A 4	1.00 €	
Plastification A 3	2.00 €	

Le maintien du tarif à 0.25 €, comme tarif de base, suffit à couvrir les frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour appliquer les tarifs définis ci-dessus.

Désignation d'un juré d'assises :

Conformément à la circulaire du 12 avril 2011 de Madame la Préfète, la commune de Vielverge doit désigner un habitant susceptible de remplir les fonctions de juré d'assises.

Les fois précédentes, le conseil avait effectué un tirage au sort parmi les personnes s'étant portées candidates lors du conseil du 14 mai 2008. Monsieur le Maire propose soit de choisir parmi les trois personnes restantes (Mireille THIÉBAUD, Pascale MAUFFREY, Arnaud KRUGER), soit d'ajouter de nouvelles personnes.

Après en avoir délibéré et tiré au sort parmi les candidats potentiels, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité POUR la candidature d'Arnaud KRUGER.

Réaménagement de la gravière :

Monsieur le Maire remet à chacun un plan du réaménagement de la gravière mis en œuvre par l'entreprise HOLCIM ainsi que la notice technique établie par Monsieur Samuel GOMEZ du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons (CSNB)

Monsieur le Maire souhaite que chacun indique ses souhaits pour l'aménagement futur prévu dans le contrat AmbitionS Côte d'Or, ces indications serviront à préparer le cahier des charges.

Une visite du site pourra être organisée pour l'ensemble du conseil et chacun est invité à donner ses disponibilités, Monsieur le Maire se chargeant ensuite de contacter la société HOLCIM pour finaliser le rendez-vous.

La date retenue est le 10 juin 2011, sous réserve de la disponibilité de la société HOLCIM.

Evelyne SOMMET a constaté la présence d'hirondelles de rivage nichées dans le tas de sable, et précise que cette espèce est protégée ; il faudrait donc éviter de les dénicher car c'est un délit. Alain CHARLET en fera part à la société HOLCIM.

Evelyne SOMMET propose également qu'un aménagement pour la nidification des hirondelles soit prévu. Il sera envisagé de mettre ce point au cahier des charges.

Vente de fruits et légumes et de pizzas :

Monsieur Christian HUBERT, demeurant à Saint Sauveur, a créé son commerce ambulancier de fruits et légumes frais et souhaiterait pouvoir vendre ses produits le jeudi matin à Vielverge.

Monsieur Georges SABOT, demeurant à Oisilly, a un camion pizza et souhaite s'installer tous les jeudis soirs au village.

Monsieur le Maire a donné son accord aux deux commerçants pour une période test de 3 mois à l'issue de laquelle le Conseil se prononcera sur le montant de la taxe d'occupation du domaine public.

Monsieur SABOT a commencé le jeudi 5 mai et Monsieur HUBERT commencera le jeudi 26 mai.

Questions diverses :

✓ Terrain mini-basket

Le terrain de mini-basket a été réalisé par l'employé communal et les paniers sont fixés. Comme convenu lors du précédent conseil, une inauguration aura lieu un vendredi soir prochain avec des représentants du comité et de la ligue de Bourgogne de Basket-ball, les institutrices et le conseil municipal. À cette liste, il convient d'ajouter les maires des deux communes du RPI, l'inspecteur de l'Éducation Nationale et le personnel communal.

La date retenue avec Madame Charlène BRULLEBAUT est le vendredi 27 mai à 18h00.

✓ Affouages

Suite à la demande de Monsieur Gérald THIBERT lors du précédent conseil, un courrier aux chefs de dizaines a été envoyé le 18 avril.

À ce jour, seuls deux dizainiers ont répondu. Le premier a indiqué que l'ensemble des affouagistes avait terminé de couper, le second qu'il restait un affouagiste qui n'avait pas terminé et un autre qui n'avait rien fait.

Monsieur le Maire souhaite que la liste des affouagistes n'ayant rien fait lui soit établi afin de leur adresser un courrier.

✓ **Assainissement**

Une réunion du comité syndical avec Monsieur BAROZET du Conseil Général et Monsieur VILLET du Cabinet Merlin a permis d'avoir une nouvelle estimation des travaux. La nouvelle évaluation est légèrement inférieure à celle présentée par BR Ingénierie, mais s'élève malgré tout à 3 700 000.00 €uros H.T.

Monsieur Dominique GIRARD, président du SIAAEF doit prendre contact avec l'Agence de l'Eau pour connaître le classement des deux communes, classement qui déterminera les aides pouvant être obtenues.

En fonction de la réponse de l'Agence de l'Eau, si une possibilité de subvention est possible, un appel d'offre sera lancé pour déterminer si les prix du marché donne un coût global inférieur à l'évaluation du Cabinet Merlin., la décision de poursuivre sera alors à décider.

Comme annoncé en début d'année, un questionnaire sera adressé à la population.

Ce document reprendra la réglementation, la différence entre assainissement individuel et collectif, l'évaluation financière en fonction des consommations et des taux d'emprunt. Chaque habitant pourra ainsi exprimer son choix afin d'être associé aux décisions des représentants de Vielverge au comité syndical.

✓ **Église Saint Maurice**

Les boiseries de l'église sont attaquées par des insectes xylophages. Monsieur Boris OUDOT va faire intervenir une entreprise pour un diagnostic et un devis. La chaire étant, à priori, attaquée, Monsieur le Maire va contacter les services des bâtiments de France puisque cette dernière est classée.

✓ **Location de la salle des fêtes**

Un habitant du village souhaite louer la salle des fêtes pour une seule journée pour un anniversaire. Il n'existe actuellement que deux tarifs, un tarif week end du vendredi au lundi pour 95.00 €uros et un tarif cocktail, vin d'honneur pour une demie journée à 30.00 €uros. La commune ne pouvant pas faire de tarification à la carte, le titre serait refusé par le Trésor Public, il convient de déterminer un nouveau tarif pour ce genre de demande.

Monsieur le Maire propose de doubler le tarif de la demie journée, soit 60 euros pour une journée de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour ce nouveau tarif.

✓ **Représentation de la commune**

Dernièrement, la commune n'a pas été représentée lors d'une réunion d'un EPCI. Monsieur le Maire rappelle que chaque délégué est assisté d'un suppléant et si le titulaire ne peut assister à la réunion, il doit informer son suppléant et à défaut Monsieur le Maire.

Pour cet EPCI, Monsieur le Maire était convié, mais n'ayant pas voix délibérative, sa présence n'est pas obligatoire, pensant que le délégué y étais, il n'y a pas participé.

✓ **Syndicat du Murey**

Lors de l'assemblée générale de l'Association Syndicale du Nacey a été émis l'idée d'une fusion avec le syndicat du Murey. Cependant, Monsieur le Maire a été informé

dernièrement que le syndicat du Murey allait être dissout dans les années à venir, comme plusieurs autres "petits" syndicats du département. La compétence de l'entretien du Murey reviendrait à chaque commune.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h27.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET